

# « La municipalisation du service de l'eau aurait coûté 59 millions d'euros »

L'ancien maire, Maurice Vincent, et son adjoint, Alain Pecel, expliquent comment, en 2013, ils ont décidé de ne pas rompre le contrat avec la Stéphanoise des eaux avant son terme.

Il a été décidé, lors du dernier conseil métropolitain, de confier la gestion du service de l'eau potable de treize communes (1) à une entreprise privée, sous forme d'une Délégation de service public (DSP), à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Durant le long débat qui a permis aux défenseurs d'une



Maurice Vincent, ancien maire de Saint-Étienne. Photo archives Progrès/Frédéric CHAMBERT

régie publique de s'exprimer, Gaël Perdriau, président (LR), a rappelé qu'en 2013, Alain Pecel, alors adjoint communiste aux services publics, avait décidé de ne pas municipaliser le service (à l'époque, c'est la Ville qui avait la compétence de l'eau et pas encore Métropole, N.D.L.R.).

L'argument visait à montrer que la régie publique n'était pas nécessairement le meilleur mode de gestion. Mais il n'a pas plu à Alain Pecel, qui souligne qu'il avait une bonne raison de ne pas s'engager dans cette voie : un coût exorbitant.

**« Ce coût aurait été répercuté sur les factures »**

Pour rappel, en 2013, l'arrêt dit « Olivet » permet, pour les Délégations de service public de longue durée, d'étudier la possibilité de sortir du contrat jusqu'en février 2015. Le maire d'alors, Maurice Vincent, retrace : « Je m'étais engagé à une baisse du prix de l'eau et à une évaluation contradictoire de la DSP, en aucun cas à un retour auto-

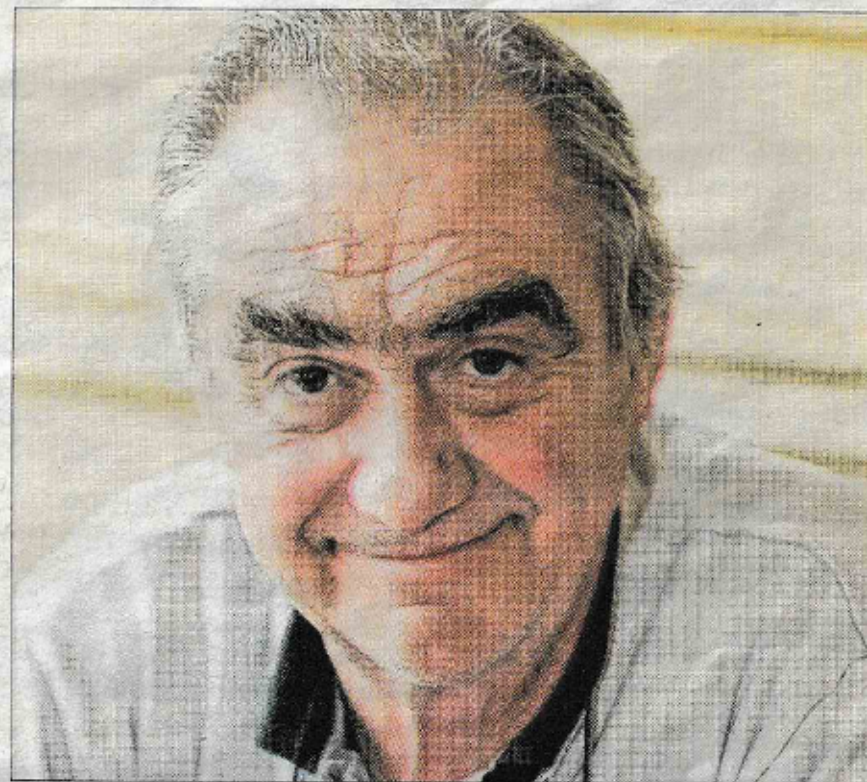
matique en régie. »

Or, « la consultation indispensable des services de l'État (direction des Finances publiques) a estimé que l'indemnité due en cas de rupture anticipée s'élevait pour Saint-Étienne à 59 millions d'euros en raison des conditions du contrat signé par la Ville en 1992 (année du début du contrat de DSP, prévue pour trente ans, de la Stéphanoise des eaux, N.D.L.R.) ».

**« Nous avons baissé le prix de l'eau de plus de 25% »**

Intenable pour la Ville, mais aussi pour les Stéphanois. « Dans les finances municipales, le budget de l'eau étant séparé du budget principal, ce coût aurait été répercuté sur les factures d'eau des habitants », précise Alain Pecel.

Alors, plutôt que de dénoncer le contrat de DSP, les deux élus ont négocié. Ils rappellent leurs victoires en la matière durant leur mandat : « Nous avons baissé le prix de l'eau de plus de 25 % et surtout nous avons divisé par six les dividendes des actionnaires de la Stéphanoise des eaux. De plus, nous avons ré-



Alain Pecel était, de 2008 à 2014, adjoint aux services publics.

Photo archives Progrès/Celik ERKUL

ussi à améliorer le rendement du réseau, qui se situait entre 70 et 75 %, pour le monter à près de 85 %, ce qui nous a permis d'obtenir les subventions de l'Agence Loire-Bretagne », indique Alain Pecel.

Il reste un fervent défenseur d'un service public de l'eau, « parce qu'une DSP implique des dividendes versés à des actionnaires et que je trouve inadmissible de réaliser des

bénéfices sur l'eau ».

Mélina RIGOT

(1) Les treize communes concernées sont celles du bassin-versant du Furan : Saint-Étienne, Villars, Roche-la-Molière, Saint-Genest-Lerpt, Sorbiers, La Talaudière, Saint-Jean-Bonnefonds, Fontanès, La Gimond, Saint-Héand, La Tour-en-Jarez, Saint-Priest-en-Jarez, L'Étrat.